

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
6 juillet 2026**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à la salle communautaire de l'Église Sainte-Élisabeth de North Hatley, à 19 h.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- | | |
|----------------------|------------------------|
| 1. Michel DESROSIERS | 4. Astrid DANGOISSE |
| 2. | 5. Claude GENDRON |
| 3. Danielle DUPRÉ | 6. Andrew J. PELLETIER |

SONT ABSENTS: Elizabeth Fee

FORMANT QUORUM sous la présidence de Marcella Davis-Gerrish, Mairesse

AUSSI PRÉSENTS : Benoit Tremblay, directeur général et greffier-trésorier est également présent conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du procès-verbal de la séance de juin 2026**
- 3. Informations émanant du Conseil**
- 4. Période de questions portant sur les sujets apparaissant à l'ordre du jour**
- 5. Administration générale, greffe et affaires juridiques**
 - 5.1 Participation au congrès FQM
- 6. Ressources humaines et relations de travail**
- 7. Finances et trésorerie**
 - 7.1 Acceptation des comptes à payer
 - 7.2 Rapport des salaires nets — 2026-06
 - 7.3 Politique de remboursement de la surtaxe pour activités sportives et culturelles – Adoption
- 8. Génie et travaux publics**
 - 8.1 Pavage – octroi de contrat
- 9. Urbanisme, patrimoine et environnement**
 - 9.1 Règlement uniformisé numéro U2026-01 concernant le lavage des embarcations visant à prévenir l'infestation des espèces exotiques envahissantes (EEE) et concernant les nuisances
 - 9.2 Abattage d'arbres – rue Main
 - 9.3 PIIA (hors secteur spécifique) – 20 rue Laprise (Nouveau bâtiment principal)
 - 9.4 PIIA Insertion – 775 chemin Sherbrooke (Rénovation / Changements de couleur)
 - 9.5 PIIA Supérieur – 45 rue Main (Transformation / Modification du projet) (4e présentation)
- 10. Loisirs, culture et vie communautaire**
 - 10.1 Festival de Jazz – autorisation d'événement
- 11. Sécurité publique**
 - 11.1 Règlement sur la gestion des stationnements – Adoption
- 12. Varia**
- 13. Période de questions portant sur les sujets locaux d'intérêt public**
- 14. Levée de l'assemblée**

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
6 juillet 2026**

2026-07-06.161

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MOI, ASTRID DANGOISSE, PROPOSE

QUE l'ordre du jour soit adopté avec le retrait du point 9.6.

2026-07-06.162

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU SÉANCES DE JUIN 2026

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1 juin 2026 soit adopté.

3. INFORMATIONS ÉMANANT DU CONSEIL

La mairesse et les conseillers informent les citoyens de différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus et d'événements à venir.

- Retour sur situation toilettes chimiques
- Accès au quai fédéral fin de semaine du 26 juin
- Mise à jour sur résolution acheminée au ministère des transports
- Marché champêtre tous les samedi
- Retour sur les feux d'artifices
- Remercements à Conservation Massawippi et M. Phil Church et son équipe de bénévoles et M. Florent Hébert
- Collecte gros rebus 20 juillet

4. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS APPARAISSANT À L'ORDRE DU JOUR

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2026-07-06.163

5.1 PARTICIPATION AU CONGRÈS DE LA FQM

Résolution annonçant la liste des membres participants à la conférence annuelle de la FQM.

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités tiendra son congrès annuel du 23 au 26 septembre à la Place des Congrès de Québec;

ATTENDU QUE la tenue de l'événement permet de prendre connaissance de nouvelles pratiques, de suivre les nouvelles réalités municipales, de procéder à des rencontres créant des opportunités de subventions;

ATTENDU QUE la Municipalité a bénéficié de sa participation au Congrès annuel dans les dernières années;

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

QUE la Mairesse, Mme Marcella Davis Gerrish, le Conseiller 5, Monsieur Claude Gendron, le Directeur général, Monsieur Benoit Tremblay, le Greffier-trésorier adjoint, Monsieur Matthieu Simoneau et l'inspecteur Jonathan Paré soient autorisés à participer au Congrès annuel de la FQM et que le coûts relatifs à leur participation soit pris en charge par la Municipalité.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

6. RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

7. FINANCES ET TRESORERIE

2026-07-06.164

7.1 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE les comptes à payer de la Municipalité ont été vérifiés par le conseil;

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
6 juillet 2026**

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 6 juillet 2026 par le Service de trésorerie, d'une somme de 541 342,85\$ incluant les comptes de plus de 5 000 \$.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

7.2 RAPPORTS DES SALAIRES NETS — 2026-06

ÉLUS	9 398,35 \$
PERMANENTS	42 153,50 \$
SAISONNIERS	4 199,94 \$
TOTAL	55 751,79 \$

2026-07-06.165

7.3 POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DE LA SURTAXE POUR ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES – ADOPTION

Résolution visant l'adoption de la politique de remboursement de 50% de la surtaxe chargée aux enfants résidents de North Hatley qui s'inscrivent à des activités sportives ou culturelles à l'extérieur de la Municipalité.

ATTENDU QUE la Municipalité désire soutenir les familles de North Hatley souhaitant inscrire leurs enfants à des activités sportives ou culturelles;

ATTENDU QUE certaines activités ne sont pas offertes sur le territoire de la municipalité et que des familles doivent procéder à des inscriptions dans d'autres municipalités et qu'il est possible qu'une surtaxe soit appliquée ;

MOI, ASTRID DANGOISSE, PROPOSE

D'adopter la Politique de remboursement de la surtaxe pour activités sportives et culturelles prévoyant un remboursement de 50% de la surtaxe chargée jusqu'à un maximum de 100\$ par enfant.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

8. GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

2026-07-06.166

8.1 PAVAGE – OCTROI DE CONTRAT

Résolution visant l'octroi d'un contrat de pavage de rues..

ATTENDU QUE des travaux de repièçage mécanisé doivent être effectués sur plusieurs rues de la Municipalité ;

ATTENDU QUE l'administration a procédé à un appel d'offre conformément à la Politique de gestion contractuelle ;

ATTENDU QUE l'appel d'offre inclus une surface totale à rapiécer de 5 750 pi² sur les rues Rublee, Merrill, Massawippi, Lebaron, Samson, Houghton et Hovey ;

ATTENDU le résultat des soumissions :

Nom du soumissionnaire	Montant de la soumission	Notes
Pavage Orichefqui	-	N'a pas soumissionné
Pavage Orford	-	N'a pas donné suite
Pavage SG	33 000,00\$	Soumission conforme

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE le contrat de rapièçage mécanisé soit octroyé à l'entreprise Pavage SG au montant de 33 000,00\$ plus taxes applicables ;

QUE le Directeur général, Monsieur Benoît Tremblay soit mandater pour signer les contrats relatifs.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
6 juillet 2026**

9. URBANISME, PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT

2026-07-06.167

9.1 RÈGLEMENT UNIFORMISÉ NUMÉRO U2026-01 CONCERNANT LE LAVAGE DES EMBARCATIONS VISANT À PRÉVENIR L'INFESTATION DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE) ET CONCERNANT LES NUISANCES – AVIS DE MOTION

Suivant la modernisation des stations de lavage sur le Lac Massawippi, adoption du règlement uniformisé concernant le lavage des embarcations et nuisances afin de refléter la modernisation du système.

MOI, CLAUDE GENDRON, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, ce règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de refléter la modernisation des stations de lavage du Lac Massawippi en conformité avec le règlement uniformisé.

2026-07-06.168

9.2 RÈGLEMENT UNIFORMISÉ NUMÉRO U2026-01 CONCERNANT LE LAVAGE DES EMBARCATIONS VISANT À PRÉVENIR L'INFESTATION DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE) ET CONCERNANT LES NUISANCES – ADOPTION 1^{er} PROJET

MOI, CLAUDE GENDRON, PROPOSE

D'adopter le projet de règlement U2026-01 concernant le lavage des embarcations visant à prévenir l'infestation des espèces exotiques envahissantes (EEE) et concernant les nuisances.

Ce règlement a pour objet de refléter la modernisation des stations de lavage du Lac Massawippi en conformité avec le règlement uniformisé.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2026-07-06.169

9.3 ABATTAGE D'ARBRES

Résolution visant l'abattage de deux arbres situés dans l'emprise de rue (situés à la station de lavage) suivant la visite et les recommandations du rapport de l'ingénieur forestier de la MRC Memphrémagog.

ATTENDU QUE certains arbres situés sur les terrains de la Municipalité ou dans les emprises de chemin présentent des signes de détérioration importante;

ATTENDU QUE la Municipalité a retenu les services de l'ingénieur forestier de la MRC Memphrémagog pour procéder à l'analyse et recommandations sur l'état des arbres en question;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le rapport de l'ingénieur forestier Olivier Besner de la MRC Memphrémagog;

ATTENDU QUE l'ingénieur forestier fait des recommandations basées sur des niveaux de risques allant de « faible à extrême »;

ATTENDU QU'un total de 10 arbres évalué sur 22 doivent être abattus puisqu'ils présentent un risque élevé pour la sécurité;

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

QUE l'administration procède à l'octroi d'un contrat auprès d'un émondeur afin que les arbres soient abattus tel que recommandé par l'ingénieur forestier.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2026-07-06.170

9.4 PIIA (HORS SECTEUR SPÉCIFIQUE) – 20 RUE LAPRISE (NOUVEAU BÂTIMENT PRINCIPAL)

Résolution adoptant un PIIA à secteur non spécifique pour une nouvelle construction principale au 20 rue Laprise.

* M. Gendron quitte la salle à ce point

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
6 juillet 2026**

ATTENDU QUE la demande vise la construction d'un nouveau bâtiment principal au 20, rue Laprise ;

ATTENDU QUE le projet soumis a été présenté au comité consultatif d'urbanisme et de patrimoine (CCUP) dans une deuxième version comportant certains ajustements à la volumétrie et au traitement des façades par rapport à la version initiale ;

ATTENDU QUE le CCUP reconnaît que cette deuxième version présente une amélioration, notamment en ce qui concerne la volumétrie générale du bâtiment et la diminution de l'effet de masse de la façade principale ;

ATTENDU QUE le CCUP considère toutefois que le projet, dans sa forme actuelle, demeure difficilement intégrable au cadre bâti existant du secteur, notamment en raison de certains éléments architecturaux qui ne correspondent pas aux caractéristiques dominantes du milieu;

ATTENDU QUE le CCUP considère que la toiture monopente proposée ne s'inscrit pas adéquatement dans les caractéristiques architecturales dominantes du secteur et rappelle que le règlement sur les PIIA privilégie les formes de toiture traditionnelles, notamment les toits à deux ou quatre versants, sauf lorsqu'une forme différente démontre une intégration harmonieuse au milieu environnant ;

ATTENDU QUE le CCUP considère que l'expression architecturale de la fenestration demeure trop contemporaine par rapport au secteur et recommande de revoir la relation entre les ouvertures et les murs pleins afin de mieux correspondre aux caractéristiques des bâtiments existants du voisinage ;

ATTENDU QUE le CCUP ne recommande pas l'utilisation de fausse maçonnerie et considère que les matériaux proposés devraient être revus afin de favoriser une intégration plus cohérente avec l'architecture traditionnelle du secteur ;

ATTENDU QUE le CCUP recommande au conseil municipal de ne pas approuver le projet dans sa forme actuelle, tout en laissant la possibilité au requérant de déposer une nouvelle version intégrant les orientations formulées par le comité ;

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

QUE le conseil municipal refuse le projet de construction d'un nouveau bâtiment principal au 20, rue Laprise, dans sa forme actuelle ;

QUE le conseil municipal invite le requérant à déposer une nouvelle version du projet intégrant notamment une révision de la volumétrie, de la forme de la toiture, de la composition des façades, de la fenestration et des matériaux extérieurs afin d'assurer une meilleure compatibilité avec les caractéristiques architecturales du secteur.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

M. Gendron réintègre la réunion à ce point

2026-07-06.171

9.5 PIIA INSERTION – 775 CHEMIN SHERBROOKE (RÉNOVATION / CHANGEMENTS DE COULEUR)

Résolution adoptant un PIIA pour des travaux de rénovation et un changement de couleur au 775, rue Sherbrooke.

ATTENDU QUE la demande vise la modification des couleurs extérieures d'une résidence située au 775, chemin Sherbrooke ;

ATTENDU QUE les travaux proposés comprennent notamment le remplacement du bardeau d'asphalte de la toiture, la modification de la couleur du revêtement extérieur, des volets et de la porte d'entrée, ainsi que la démolition de la cheminée existante devenue désuète ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de patrimoine (CCUP) est d'avis que les changements proposés améliorent l'apparence générale du bâtiment tout en conservant son intégration au secteur ;

MOI, CLAUDE GENDRON, PROPOSE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
6 juillet 2026**

QUE le conseil municipal approuve le projet de rénovation visant les changements de couleur et la démolition de la cheminée au 775, chemin Sherbrooke, tel que présenté.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2026-07-06.172

9.6

PIIA SUPÉRIEUR – 45 RUE MAIN (TRANSFORMATION / MODIFICATION DU PROJET) (4E PRÉSENTATION)
Résolution adoptant un PIIA supérieur pour une quatrième présentation d'un projet modifié au 45, rue Main.

Sujet retiré

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2026-07-06.173

10.1

FESTIVAL DE JAZZ – AUTORISATION D'ÉVÉNEMENT
Résolution approuvant un permis d'événement pour le Festival de jazz de North Hatley

ATTENDU la demande de l'organisation Festival de Jazz de North Hatley de tenir un événement du 6 au 9 août 2026 sur le territoire de North Hatley;

ATTENDU QUE la Municipalité encourage la tenue d'événements culturels sur son territoire;

ATTENDU QUE l'organisation du Festival de Jazz demande la possibilité de tenir l'événement sur le territoire de la Municipalité;

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

D'accepter la demande d'autorisation de tenue d'événement du 6 au 9 août 2026;

QU'un permis d'occupation du domaine public pour la tenue de l'événement soit émis respectant les modalités d'une entente à être signée par les représentant de l'organisation et la Municipalité;

QUE le directeur général, Monsieur Benoit Tremblay soit mandaté pour signer l'entente au nom de la Municipalité

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2026-07-06.174

11.1

RÈGLEMENT 2026-790 RELATIF AU STATIONNEMENT ET À LA GESTION DES VOIES PUBLIQUES – ADOPTION
Adoption du règlement uniformisé sur la gestion du stationnement. Ce règlement prévoit une augmentation des frais administratifs liés à la délivrance d'un constat d'infraction.

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

D'adopter le règlement 2026-790 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques.

Ce règlement a pour effet l'augmentation des frais administratifs liés à la délivrance des constats d'infractions afin de couvrir les frais de cour municipale.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR DES SUJETS LOCAUX, D'INTÉRÊT PUBLIC

2026-07-06.175

14.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20H 20, les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités ;

MOI, ASTRID DANGOISSE, PROPOSE

QUE la séance soit levée et fermée.

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
6 juillet 2026**

MARCELLA DAVIS-GERRISH
Mairesse

BENOIT TREMBLAY
Directeur général et greffier trésorier

Je, MARCELLA DAVIS-GERRISH, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.